

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100016e80-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

## 33

**CULTURE - ARCHIVES : Demandes de subventions au titre de l'archivage électronique et de la restauration de documents d'archives.**

**M. NAHOUM**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La gestion des archives constitue une compétence obligatoire des communes. À ce titre, la prise en compte et la préservation des documents numériques natifs n'est pas une option et la Ville d'Avignon s'engage dans un ambitieux projet d'archivage de ces documents électroniques. Elle poursuit en outre la mise en œuvre de son plan de restauration des documents d'archives papier endommagés afin de garantir leur préservation pour les siècles à venir. Ces deux chantiers d'envergure sont éligibles à des dispositifs de subvention.

**1. Demande d'une subvention de 12 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en faveur de l'Archivage Numérique En Territoire (ANET).**

Depuis plusieurs années la Ville d'Avignon s'est engagée dans une démarche de dématérialisation des procédures administratives (e-administration) pour améliorer et moderniser les services rendus aux usagers. L'administration municipale a, en outre, de plus longue date, fait évoluer ses pratiques de travail en utilisant massivement les outils bureautiques, les applications métiers, la messagerie, ayant pour conséquence une production exponentielle des données numériques.

Afin d'assurer désormais une gestion maîtrisée et sécurisée de cette information numérique, la Ville lance le projet d'acquisition et de mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique (SAE). Un SAE est un outil informatique permettant d'enregistrer, de conserver, de communiquer et de restituer des archives numériques. Le SAE répond à des exigences spécifiques garantissant la confidentialité, l'intégrité, la traçabilité, la pérennité des archives numériques dans un temps aussi long que nécessaire.

Les enjeux sont majeurs pour la Ville : un enjeu patrimonial pour préserver la mémoire de l'action municipale et le patrimoine de la Ville, enjeu de bonne gouvernance pour assurer la

transparence et la traçabilité des actions administratives, enjeu juridique et financier pour protéger les intérêts de la Ville et la prémunir des risques contentieux, et enfin enjeu informatique et environnemental pour rationaliser les espaces et les coûts de stockage physiques et numériques.

Afin de mettre en œuvre le projet d'acquisition et de mise en œuvre de son SAE, la Ville s'appuie sur l'expertise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce projet est éligible à une subvention dans le cadre de l'accompagnement des collectivités dans le développement de l'archivage numérique grâce au dispositif « Archivage numérique en Territoires » mis en place par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) – Ministère de la Culture. La Ville a candidaté à l'appel à projets 2023-2024 pour la réalisation de l'étude de cadrage. Elle a reçu un avis favorable du jury en novembre 2023 qui a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 12 000 euros.

| <b>DESIGNATION DU PROJET</b>                           | <b>MONTANT TOTAL DE L'ETUDE PREALABLE</b> | <b>PARTICIPATION DE LA VILLE</b> | <b>SUBVENTION DE L'ETAT (37,2%)</b> |
|--|---|----------------------------------|-------------------------------------|
| Etude de cadrage préalable à la mise en œuvre d'un SAE | 32 280 € TTC                              | 20 280 € TTC                     | 12 000 €                            |

Les crédits destinés aux lauréats de l'appel à projets « Archivage Numérique En Territoires » sont délégués par le SIAF aux Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), auprès de qui les demandes de subventions sont formalisées.

## **2. Confirmation du financement des travaux de restauration d'archives ouvrant droit à subvention.**

Les archives de la Ville d'Avignon jouent un rôle fondamental dans la compréhension de la cité et de sa construction et permettent de garantir aux Avignonnais la sauvegarde de leurs droits et de leur histoire inscrite dans notre territoire.

Parmi ces archives, celles du cadastre sont actuellement dans un état préoccupant, les nombreuses manipulations les ayant fortement dégradées. Plusieurs opérations de numérisation des registres cadastraux ont déjà été menées. Cela a permis la mise en ligne et l'accès permanent à ces documents majeurs. Il s'agit désormais de poursuivre les efforts accomplis sur un ensemble représentant près de 200 registres, en finalisant leur traitement curatif. Les travaux de restauration d'archives, d'une technicité supérieure aux moyens et

compétences dont dispose la Direction des Archives, font nécessairement l'objet d'appels d'offres.

Ce faisant, elles sont notamment éligibles à une subvention dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine porté par le Conseil Départemental de Vaucluse. Ce dispositif permet de soutenir des projets de conservation ou de restauration de tous les patrimoines matériels, mobiliers comme immobiliers, publics et privés, protégés ou non, dans la mesure où le maître d'ouvrage s'engage à inscrire financièrement les travaux dans un cadre budgétaire. Afin de répondre aux conditions financières d'éligibilité, la part d'autofinancement du maître d'ouvrage doit être supérieure ou égale à 20 % des dépenses pour les travaux de restauration.

La Ville souhaite donc confirmer ces projets concernant ses Archives et solliciter dans ce cadre les soutiens financiers de la DRAC PACA et du Conseil départemental de Vaucluse .

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-2, 2°,

**Vu le code du patrimoine** et notamment les articles L.211-1 et suivants,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur le versement d'une subvention d'un montant de 12.000 euros dans le cadre du développement de l'archivage numérique en territoire ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental de Vaucluse le versement d'une subvention dans le cadre du plan de restauration des archives de la Ville;

**CONFIRME** l'inscription au budget de la Direction des Archives des opérations de restauration de ses patrimoines;

**APPROUVE** que les recettes de ces subventions soient imputées au chapitre 13 nature 1321;

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

**ADOPTE**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Nathalie GAILLARDET

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100016e80-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024